

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4346

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier de la Darnaise-sud Lénine - Travaux d'aménagement première phase - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, il est prévu une opération de renouvellement urbain (Oru) dans le quartier de la Darnaise.

Des travaux ont déjà été engagés au cours des années précédentes. L'Opac du Grand Lyon poursuit à ce jour la reconstitution de l'offre en logements par la construction de 37 logements et 21 garages dans le secteur de Lénine Sud.

Pour assurer la desserte des logements, la communauté urbaine de Lyon doit procéder à des travaux d'équipement ou de renforcement des réseaux ainsi qu'au réaménagement des voiries locales et des stationnements.

La Communauté urbaine s'appuie sur un mandataire, l'Opac du Grand Lyon, pour la réalisation de ces réseaux et l'aménagement des espaces extérieurs.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2467 en date du 14 février 2005, a approuvé la réalisation de cet aménagement et individualisé une autorisation de programme partielle pour la rémunération des études, du mandat et de la maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 650 000 €.

En raison de contraintes de planning et de la nécessité de raccorder aux réseaux les 37 logements dès leur livraison, la réalisation d'une partie des réseaux humides va être avancée et réalisée en régie directe par la direction de l'eau sur ses marchés à bons de commande. Il s'agit des réseaux d'eaux usées, d'alimentation en eau potable ainsi que la réalisation des fourreaux urbains.

L'estimation de ces travaux s'élève à 398 902 € TTC, répartis de la façon suivante :

- assainissement eaux usées : 170 000 € HT, soit 203 320 € TTC
- alimentation en eau potable : 105 000 € HT, soit 125 580 € TTC
- fourreaux urbains : 58 530 € HT, soit 70 002 € TTC.

L'intégralité des dépenses sera réalisée en 2008.

Les autres réseaux et les aménagements extérieurs seront réalisés dans le cadre du mandat confié à l'Opac du Grand Lyon.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 11 juin 2007 et du Bureau le 2 juillet 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification de répartition des maîtrises d'ouvrage et la réalisation en régie directe des travaux sur les réseaux humides (à l'exception des eaux pluviales) et les fourreaux urbains.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1178 - Vénissieux : grand projet de ville (GPV) la Darnaise sud Lénine est complétée pour un montant total de 345 002 € en dépenses, réparti comme suit :

- 70 002 € TTC sur le budget principal, à prévoir en crédit de paiement sur 2008,
- 105 000 € HT sur le budget annexe de l'eau, à prévoir en crédit de paiement sur 2008,
- 170 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement, à prévoir en crédit de paiement sur 2008.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 1178.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,